

Communiqué de presse

Paris, le 18 novembre 2009

## **Le Champignon de Paris... cultivé en France, mis en avant dans les enseignes du Commerce et de la Distribution**

Les enseignes du Commerce et de la Distribution ont décidé en partenariat avec l'Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche (ANICC) de mener des opérations de mise en avant des champignons de Paris produits en France.

La première action de promotion des champignons « origine France » se déroulera à partir de mi-novembre et pour une durée de 1 mois.

Ces produits seront facilement identifiables grâce à un sticker tricolore apposé sur les barquettes.

L'ANICC et les enseignes du Commerce et de la Distribution ont décidé de mener ces mises en avant en 4 phases entre Novembre et Juin selon le calendrier suivant : novembre, février, avril et juin.

Afin de favoriser un approvisionnement régulier, ces opérations seront déclinées alternativement dans les magasins.



*FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.*